

D E C I S I O N

LE MINISTRE DELEGUE CHARGE DES EAUX
FORÊTS CHASSES PÊCHES ET DE L'ENVIRONNEMENT

N° 0004/MEFCPE/CAB/SG/DSAF/SPF.



(/U la Constitution du 14 Janvier 1995 ;

(/U la Convention Collective des Agents Décisionnaires du 17
Décembre 1959 ;

(/U le Décret n° 01.076 du 1er Avril 2001, portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/U le Décret n° 01.227 du 30 Août 2001, portant nomination ou
confirmation des Membres du Gouvernement ;

(/U le Décret n° 73-086 du 8 Mars 1973, portant Règlementation en
matière de Visa des Actes Administratifs au niveau des
Départements Ministériels ;

(/U le Décret n° 02.025 du 23 Janvier 2002, portant Organisation
et Fonctionnement du Ministère des Eaux, Forêts, Chasses,
Pêches de l'Environnement et du Tourisme et fixant les Attri-
butions du Ministre ;

(/U la demande de l'intéressé en date du 11 Décembre 2001.

D E C I D E

Article 1er.- Un congé Administratif de 39 jours (36 + 3 jours de
bonification d'ancienneté) pour la période de travail allant du
23 Juin 2000 au 23 Juin 2002 à passer à WATONGO (Sous-Préfecture de
NOLA - Sangha-Mbaéré) pour compter de 25 Juin 2002 est accordé à
Monsieur DEMET Emile, Employé de Bureau Spécialisé, Chef du Secrétariat
Particulier du Ministre Délégué Chargé des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches
et de l'Environnement.

Article 2.- L'intéressé passant son congé à WATONGO (Sous-Préfecture
de NOLA), voyagera à ses frais et prendra toutes les dispositions
nécessaires pour regagner son poste dès l'expiration de son congé.



Article 3.- La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

FAIT A BANGUI, LE 22 Mars 2021

N



- Jean-Michel MANDABA -

AMPLIATIONS :

- MEFCPET/CAB 1
- MDRECFE/CAB 1
- SG 1
- DTFE 1
- DCF 1
- DSAF/SFF 2
- INTERESSE 1
- DOSSIER 1
- CHRONO 1